



Faire appel suite à indemnisations

Par **jdk90fr**, le **22/09/2009** à **19:57**

Bonjour,

suite à une tentative d'assassinat, je viens de passer aujourd'hui en commission d'indemnisation devant le tgi pour un litige avec la civi; je pense obtenir gain de cause,seulement depuis 6 ans que ça dure, j'ai contracté un psoriasis et une rectocolite dus aux chocs et au stress de l'affaire. mon avocat dit que dans ce cas là, il faut faire appel de la décision; n'ayant plus envie de continuer le chemin avec cette personne, car pas suffisamment instruite dans ce domaine, je voulais savoir si cela pouvait réellement m'apporter quelque chose de plus; tant au niveau financier qu'au niveau suivit médical, car d'après le barème de la civi, j'ai:

souffrances endurées 4.5/7

préjudice esthétique permanent 2/7

merci de vos réponses